



AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

**DÉCISION N°2019-261 DU 12 JUILLET 2019
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-262 du 30 octobre 2018 modifiée, relative aux délégations de signature.

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. David CHAPELON, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Marion DAUBERSIES, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature le 2 août 2019

Article 2

En l'absence de M. David CHAPELON, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Vincent CHATALIC, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature entre le 12 et le 16 août 2019

La directrice générale,

Marie-Luce BOUSSETON